

219C2632  
FR0000130809-FS1096

9 décembre 2019

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SOCIETE GENERALE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 décembre 2019, la société Dodge & Cox<sup>1</sup> (555 California Street, 40<sup>th</sup> Floor, San Francisco, CA 94104 Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 décembre 2019, le seuil de 5% du capital de la SOCIETE GENERALE et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 42 361 662 actions SOCIETE GENERALE représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et 4,59% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SOCIETE GENERALE sur le marché.

---

<sup>1</sup> Dodge & Cox agit en qualité d'« investment manager » pour le compte des clients et de fonds dont elle assure la gestion.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 853 371 494 actions représentant 923 710 661 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.